



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2237

EI 03037 Piscine Garibaldi à Lyon 3e - Lancement de l'opération 03037001 "Piscine Garibaldi - Désamiantage des parois des coursives du petit et du grand bassin" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20004

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2237 - EI 03037 PISCINE GARIBALDI A LYON 3E - LANCEMENT DE L'OPERATION 03037001 "PISCINE GARIBALDI - DESAMIANTAGE DES PAROIS DES COURSIVES DU PETIT ET DU GRAND BASSIN" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20004 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Piscine Garibaldi - Travaux de rénovation et d'amélioration ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont « Conservation du patrimoine Piscines et Patinoires 2021-2026 », n° 2021-2, programme 20004.

La Piscine Garibaldi, sise 221 rue Garibaldi à Lyon 3^{ème}, est constituée de deux halls accueillant chacun un bassin de natation surplombé par une coursive desservant les cabines.

Un phénomène de décollement des doublages d'isolation des parois périphériques de la coursive est intervenu et a été mis sous surveillance du personnel de la piscine. Celui-ci a alerté, fin octobre 2022, sur une aggravation du phénomène, notamment sur une paroi en surplomb du petit bassin.

La Direction des Sports a alors pris la décision de fermer l'équipement, pour des raisons de sécurité. La Direction de la Gestion Technique des Bâtiments a été chargée de déposer les doublages situés au niveau de la coursive du petit bassin mais également du grand bassin, et de reconstituer le parement de manière pérenne.

Les diagnostics amiante exécutés préalablement à cette intervention ont révélé la présence de ce matériau dans la colle de fixation des doublages, mais également dans l'enduit ciment du mur support.

Il est donc nécessaire de procéder à une première phase de travaux d'urgence concernant le désamiantage de ces éléments, puis de restituer un nouveau doublage.

Le coût de cette première phase de travaux d'urgence s'élève à 750 000 € comprenant outre les travaux, les prestations intellectuelles, la revalorisation et les aléas. Le coût des études s'élève à 50 000 €

L'opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine Piscines et Patinoires 2021-2026 », n°2021-2, programme 20004.

Les travaux débuteront en février 2023 et s'effectueront par phases jusqu'en août 2023. Pendant cette période, la piscine restera fermée au public.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 03037001 « Piscine Garibaldi – Désamiantage des parois des coursives du petit et du grand bassin » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2021-1 programme 20020 et n° 2021-2 programme 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20004 AP n° 2021-1, opération n° 03037001 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 323, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2023 : 750 000 €;
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET